

## Chambre des communes

### *Consultations prébudgétaires*

*L'ACRAFE a cerné trois grands problèmes qui affectent directement l'accès de tous les Canadiens, et particulièrement de ceux qui sont moins favorisés financièrement, à l'éducation et à l'éducation permanente.*

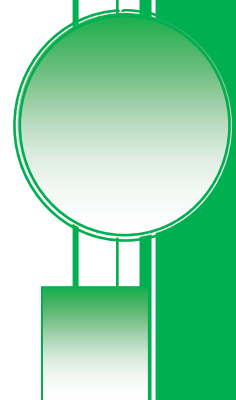
*Le premier est l'écart entre les besoins des étudiants et les aides gouvernementales disponibles, c'est-à-dire les « besoins non comblés ». Le deuxième tient à la nature complexe de l'infrastructure de la prestation de l'aide financière et du manque de clarté qui en résulte pour les étudiants à propos des prêts actuels et passés. Le troisième découle des difficultés que pose le remboursement des prêts, notamment en raison des taux d'intérêts élevés*

**Présenté par**

**Shelley Clayton and Suzanne Brunette**

**Présidente et Ancienne présidente de l'Association  
canadienne des responsables de l'aide financière aux  
étudiants**

**Le 11 septembre 2007**



# Chambre des communes

## *Consultations prébudgétaires*

### **Présentation de l'Association canadienne des administrateurs de l'aide financière aux étudiants (ACRAFE) au Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

L'Association canadienne des administrateurs de l'aide financière aux étudiants remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui permettre de participer aux consultations prébudgétaires.

L'ACRAFE est l'association professionnelle qui représente les administrateurs de l'aide financière aux étudiants des collèges et universités canadiens. Nos membres administrent un vaste éventail de programmes d'aide financière aux étudiants de tous niveaux, qui comprend les programmes gouvernementaux comme le Programme canadien de prêts aux étudiants, les programmes d'aide provinciaux, les bourses d'établissements et les programmes de travail-études. Les étudiants, les gouvernements, les services de prêts étudiants et nos établissements respectifs comptent sur l'expertise de nos membres pour la bonne mise en oeuvre de leurs programmes complexes et la réussite de nos étudiants. Nous offrons aussi des conseils en matière de finances et de préparation de budget aux étudiants. L'un des buts premiers de l'Association est de s'employer à défendre les intérêts des étudiants. Grâce au rôle que nous jouons au sein des établissements d'enseignement, nous sommes plus que quiconque les témoins directs non seulement du succès du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), mais aussi des insuffisances qui compromettent sérieusement le potentiel de beaucoup d'étudiants.

Les consultations de cette année ont pour thème principal « Le régime fiscal dont le pays a besoin pour un avenir prospère ». Le préalable le plus fondamental à notre succès dans le contexte compétitif mondial actuel est une main d'oeuvre qualifiée et éduquée. Or l'enseignement postsecondaire est le principal moyen de satisfaire à ce préalable.

L'ACRAFE a récemment commandé à l'*Educational Policy Institute* (EPI) un rapport intitulé *The End of Need-Based Student Financial Aid in Canada?* qui décrit l'évolution du système canadien d'aide financière aux étudiants depuis 15 ans. Le rapport exprime clairement les raisons qui portent notre association à craindre que les « besoins des étudiants » ne soient pas le facteur déterminant de l'admissibilité à l'aide financière des gouvernements. Il documente les changements qu'a connus le système canadien d'aide financière aux étudiants depuis 15 ans, passe en revue les plus récentes décisions de politique des différents gouvernements, indique les groupes cibles - s'il y a lieu - à qui l'aide est destinée et catalogue les aides que reçoivent actuellement les étudiants.

Ce rapport apporte un éclairage précieux sur la métamorphose du système canadien d'aide financière aux étudiants. Ce qui était à l'origine une structure fondée sur des principes d'adéquation aux besoins visant à venir en aide aux étudiants sous-représentés est devenu un système où l'aide n'est plus guère fondée sur les besoins et tient peu compte de l'identité des bénéficiaires. Ce processus lent résulte inexorablement de l'action des gouvernements fédéral et provincial. Le rapport révèle également que l'idéologie n'y est pour rien, puisque les gouvernements de gauche et de droite ont allègrement investi dans des projets ne tenant pas compte des besoins (gel des droits de scolarité et crédits d'impôts).

On trouvera ci-dessous un extrait du Résumé et conclusions du document de Junor S. et Usher, A. intitulé *The End of Need-Based Student Financial Aid in Canada?*, Toronto, ON: Educational Policy Institute :

« Toutefois, la tendance privilégiant l'aide non fondée sur les besoins est peut-être encore plus marquée depuis quatre ans. Sur 1,428 G\$, près de 60 % (805 M\$) ont été affectés à cette forme d'aide. Le reste, soit le tiers, a été affecté à des aides fondées sur les besoins, mais même dans ce cas, moins du quart était destiné à des étudiants à faible revenu, car une grande partie du reste a été accaparé par des remises de dette et des bourses à des étudiants indépendants (le plus souvent décernées à des étudiants issus de familles plus aisées) ou à l'élargissement de l'admissibilité à des familles plus fortunées. À peine 187 M\$ ont été destinés à des étudiants à faible revenu. De ce montant, la moitié provenait des nouveaux Bons d'études canadiens et ne bénéficieront donc pas aux étudiants avant 18 ans; le reste provenait de programmes ciblés créés par les gouvernements du Canada et de l'Ontario et de la création des nouvelles Bourses d'accès de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Le Tableau 12 illustre la répartition des nouveaux fonds par province et type de dépenses. »

**Table 12 - Nouvelles dépenses au titre de l'aide aux étudiants et du gel/réduction des droits de scolarité / par province, en millions de dollars courants**

	Ciblées besoins(rev enu)	Ciblées besoins (toutes autres mesures)	Non ciblées besoins	Non-fondées sur besoins Total	
Alberta	0 \$	4,5 \$	33 \$	145,5 \$	183 \$
Colombie- Britannique	0 \$	0 \$	0,2 \$	50 \$	50,2 \$
Manitoba	0 \$	0 \$	2,5 \$	92 \$	94,5 \$
Nouveau- Brunswick	0 \$	0 \$	0 \$	22 \$	22 \$
Terre-Neuve	0 \$	0 \$	10,7 \$	24,3 \$	35 \$
Nouvelle-Écosse	0 \$	6,1 \$	2,8 \$	35 \$	43,9 \$
Ontario	26 \$	0 \$	245 \$	115 \$	386 \$
Île-du-Prince- Édouard	0 \$	0 \$	0 \$	3,6 \$	3,6 \$
Québec	0 \$	0 \$	0 \$	25 \$	25 \$
Saskatchewan	0 \$	\$3.4	0 \$	48,5 \$	51,9 \$
<b>Provinces -total</b>	<b>26 \$</b>	<b>14 \$</b>	<b>294,2 \$</b>	<b>560,9 4</b>	<b>895,1 \$</b>
Fondation canadienne des bourses du millénaire	29 \$	10 \$	11 \$	0 \$	50 \$
Gouvernement du Canada	115 \$	23 \$	100 \$	245 \$	483 \$
<b>Canada - total</b>	<b>170 \$</b>	<b>47,2 \$</b>	<b>405,2 \$</b>	<b>805,9 \$</b>	<b>1 428,1 \$</b>

« Une tendance clé semble s'être inversée depuis cinq ans : jusqu'à 2003, c'était le gouvernement du Canada qui augmentait ses dépenses consacrées à l'aide aux étudiants. Dans la plupart des cas, les augmentations de dépenses étaient alors dominées par l'augmentation des dépenses affectées à l'aide non fondée sur les besoins, et notamment aux crédits d'impôt. Depuis 2004, toutefois, ce sont les provinces et non plus le fédéral qui injectent la majeure partie de l'argent neuf dans l'aide aux étudiants. De plus, à l'exception notoire de l'Ontario, les provinces semblent avoir abandonné toute tentative de maintenir l'accent sur l'aide fondée sur les besoins et se sont résolument tournées vers des mesures

*d'aide qui n'en tiennent pas compte. Si l'on exclut l'Ontario, les dépenses affectées à l'aide fondée sur les besoins n'a augmenté que de 60 M\$, en regard d'une augmentation de 360 M\$ pour l'autre forme d'aide. »*

Les changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants en 2005 - augmentation de la limite de prêt, allègement de la contribution parentale et offre d'un nouveau programme de subventions pour étudiants à faible revenu à charge - ont amélioré le programme et encouragé beaucoup d'étudiants et leurs familles. Toutefois, l'ACRAFE est d'avis qu'il y a encore à faire pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et aider les étudiants à mener à bien leurs programmes d'études, particulièrement les étudiants à faible revenu et ceux qui ont toujours été sous-représentés au niveau postsecondaire.

## **MESURES FISCALES TOUCHANT L'ÉDUCATION**

Le gouvernement a affecté de plus en plus d'argent à l'aide aux étudiants au moyen de mesures fiscales comme les exemptions au titre des prêts et bourses, les crédits d'impôt pour droits de scolarité, les allocations accordées pour chaque mois d'inscription à temps plein à un programme d'études et les contributions aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Ces crédits d'impôt sont accordés presque sans égard aux besoins financiers et bénéficient de façon disproportionnée aux familles mieux nanties. Comme moyen d'accéder au système d'éducation postsecondaire, ils ne sont guère utiles aux étudiants nécessiteux de groupes sous-représentés (étudiants issus de familles à faible revenu, étudiants handicapés, étudiants autochtones, étudiants adultes). L'ACRAFE est d'avis que les formes éprouvées d'aide financière accessibles grâce à un processus de demande simple, en vertu duquel les fonds sont versés au moment où les dépenses sont engagées, constituent le meilleur emploi qu'on puisse faire de l'argent des contribuables.

**1<sup>e</sup> recommandation : l'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral revoie ses crédits d'impôt pour études et envisage sérieusement de réaffecter une partie de ces fonds à des programmes éprouvés qui viennent en aide aux étudiants nécessiteux et aux groupes sous-représentés.**

## **TAUX D'INTÉRÊT DES PRÊTS D'ÉTUDES DU PCPE**

Tous les intervenants doivent reconnaître que les prêts étudiants sont un investissement dans le capital humain qui permettra à notre pays de préserver sa capacité concurrentielle face aux autres pays et qu'il ne faut donc pas les assimiler à des prêts à la consommation. Plusieurs gouvernements pratiquent des taux beaucoup moins élevés que le PCPE - taux préférentiel majoré de 2 1/2 % (variable) et taux préférentiel majoré de 5 % (fixe). Ainsi, l'Ontario et le Manitoba exigent 1 %, et le Québec 0,5 %, de plus que le taux préférentiel.

**2<sup>e</sup> recommandation : l'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral ramène le taux d'intérêt sur ses prêts étudiants au taux préférentiel majoré de 0,5 % (variable) ou de 3 % (fixe).**

## **LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ - PRÊTS ÉTUDIANTS**

Beaucoup de travail a été accompli par le Groupe de travail sur l'insolvabilité personnelle, en 2002, et par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce (dont le rapport a été publié en 2003). Durant cette période, l'ACRAFE a été pressentie pour appuyer le projet de loi C-55 qui prévoit de ramener la période d'admissibilité à la libération de dix (10) à sept (7) ans, et d'instaurer des dispositions autorisant la libération après cinq

(5) ans, en cas de graves difficultés financières. La présidente de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants en 2002-2003, Mme Judy Dyck, a ajouté sa voix à celles de l'AUCC, de la FCEE et de l'ACAS pour appuyer les modifications proposées à cette loi. Je suis moi aussi d'avis que les étudiants ont besoin de dispositions plus clémentes en matière de libération de dettes résultant de prêts étudiants gouvernementaux. Notre association réitère l'appui de Mme Dyck à la révision proposée par le projet de loi C-55, déposé, (et par le projet C-62 à l'étude). Nous souscrivons de tout coeur à l'adoption de dispositions plus clémentes dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité à l'égard de dettes d'étude pour les étudiants aux prises avec des difficultés financières extrêmes.

**3<sup>e</sup> recommandation** : **l'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral ramène de dix (10) à sept (7) ans la période d'admissibilité à la libération, et instaure des dispositions autorisant la libération après cinq (5) ans en cas de graves difficultés financières.**

### **AIDE NON REMBOURSABLE**

La subvention pour famille à faible revenu récemment mise en oeuvre est un tremplin vers la réussite scolaire de nombreux étudiants qui, autrement, n'entreprendraient pas d'études postsecondaires. Cette subvention s'applique actuellement, jusqu'à concurrence de 50 %, aux droits de scolarité des seuls étudiants de **1<sup>re</sup> année**. L'ACRAFE estime que l'admissibilité des étudiants à faible revenu à l'aide non remboursable revêt une importance cruciale durant les années suivantes de leur programme et contribuera grandement à retenir ces étudiants et à les aider à mener à bien leurs études dans les délais. Beaucoup de recherches ont clairement fait ressortir que les subventions destinées aux étudiants à faible revenu sont plus efficaces que les prêts comme moyen de promouvoir l'accès aux études et la réussite scolaire.

**4<sup>e</sup> recommandation** : **l'ACRAFE recommande que l'admissibilité à la Subvention canadienne d'accès pour étudiants de familles à faible revenu soit étendue aux autres années de programme, jusqu'à concurrence de quatre ans.**

### **FONDATION CANADIENNE DES BOURSES D'ÉTUDES DU MILLÉNAIRE**

Depuis 2000, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a distribué 1,5 G\$ aux étudiants du Canada. La Fondation offre 350 M\$ par année en bourses aux étudiants à faible revenu très nécessiteux. Des étudiants de toutes les provinces et territoires ont ainsi bénéficié de l'aide financière non remboursable de la Fondation. Beaucoup d'entre eux ont vu leur endettement diminuer considérablement grâce aux bourses versées sous forme de financement immédiat qui réduit d'autant la somme à emprunter, ou de remboursement direct de leurs prêts étudiants. La Fondation doit mettre fin à ses activités en 2010. Le retrait des fonds administrés par la Fondation du système d'aide aux étudiants aura un effet dévastateur sur les nombreux étudiants qui ont bénéficié des bourses de la Fondation. De plus, la Fondation a produit et continue de produire d'abondantes recherches d'une importance cruciale sur l'aide financière accessible aux étudiants au Canada. Les connaissances amassées par la Fondation jouent un rôle important dans les décisions de politique à tous les niveaux.

**5<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE encourage fortement le gouvernement à prolonger le mandat de la Fondation au-delà de 2010. À défaut de renouveler le mandat de la Fondation, nous recommandons au gouvernement fédéral de créer un autre programme qui offrirait une aide non remboursable égale à celle que la Fondation dispense actuellement.

## **EXEMPTIONS DURANT LES ÉTUDES**

En vertu des règles d'évaluation des besoins du PCPE, l'étudiant et ses parents sont censés contribuer au financement des études, selon leurs moyens respectifs. En réalité, beaucoup de parents n'ont pas les moyens ou refusent d'offrir à leurs enfants le niveau d'aide prévu par la grille de calcul du PCPE. Les étudiants sont alors confrontés à la difficile situation de devoir pallier ce manque de revenu. Toutefois, tout revenu gagné par l'étudiant en sus d'un montant prédéterminé réduit d'autant l'aide gouvernementale. De plus, l'évaluation des besoins effectuée par du PCPE ne tient pas compte, ou ne peut tenir intégralement compte, des dépenses et frais exceptionnels que l'étudiant et sa famille doivent prendre en charge. Nous croyons fermement qu'il devrait être permis aux étudiants de rechercher d'autres sources de revenus pour remplacer ces « contributions escomptées », que ces revenus supplémentaires proviennent d'un travail ou de bourses administrées par leur établissement.

**6<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que l'exemption pour travail durant les études du PCPE passe de 50 \$ à 100 \$ par semaine.

**7<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande la création d'un programme travail-études fédéral. En plus de fournir un apport financier nécessaire, ces programmes permettent aux étudiants d'acquérir une précieuse expérience professionnelle.

**8<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que toutes les bourses fondées sur les besoins administrées par les établissements d'enseignement postsecondaires soient exclues de l'évaluation des besoins effectuée par le PCPE.

## **PLAFONDS D'AIDE HEBDOMADAIRE ET À VIE DU PCPE**

Le plafond actuel de 210 \$ est insuffisant au vu de l'augmentation du coût de l'éducation et de la vie. De plus, un plus grand nombre d'étudiants s'inscrivent à des programmes de maîtrise et de doctorat, atteignent leur limite à vie et se retrouvent sans l'appui financier essentiel à l'achèvement de leurs études.

**9<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que soit instauré un processus d'examen permettant de rajuster le plafond d'aide hebdomadaire et que cet examen soit effectué au moins tous les trois ans.

**10<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que les plafonds d'aide hebdomadaire et à vie soit relevés pour permettre aux étudiants de mener à bien leurs programmes de maîtrise et de doctorat.

## **PROGRAMME DE PRÊT PARENTAL NON SUBVENTIONNÉ**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, la contribution parentale prévue par le PCPE est au-delà des moyens de beaucoup de familles. Beaucoup d'entre elles font face à des dépenses imprévues et n'ont pas suffisamment d'épargnes pour offrir à leurs enfants l'aide financière nécessaire. Un programme de prêt parental non subventionné constituerait à cet égard une solution efficace.

**11<sup>e</sup> recommandation** : L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral instaure un programme de prêt parental non subventionné pour le niveau postsecondaire.

### **CONCLUSION**

L'ACRAFE sait gré au Comité permanent des finances de lui avoir permis d'exposer ses vues. L'appui à l'enseignement postsecondaire par des mesures comme celles que nous préconisons profitera à notre pays et contribuera à assurer à nos citoyens, en tant que personnes, et au Canada, en tant que nation, les moyens de soutenir la concurrence mondiale.

### **Sommaire de gestion**

#### **Résumé des recommandations**

**1<sup>re</sup> recommandation** : L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral revoie ses crédits d'impôt pour études et envisage sérieusement de réaffecter une partie de ces fonds à des programmes éprouvés qui viennent en aide aux étudiants nécessiteux et aux groupes sous-représentés.

**2<sup>e</sup> recommandation** : L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral ramène le taux d'intérêt sur ses prêts étudiants au taux préférentiel majoré de 0,5 % (variable) ou de 3 % (fixe).

**3<sup>e</sup> Recommandation** : L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral ramène de dix (10) à sept (7) ans la période d'admissibilité à la libération, et instaure des dispositions autorisant la libération après cinq (5) ans en cas de graves difficultés financières.

**4<sup>e</sup> recommandation** : L'ACRAFE recommande que l'admissibilité à la Subvention canadienne d'accès pour étudiants de familles à faible revenu soit étendue aux autres années de programme, jusqu'à concurrence de quatre ans.

**5<sup>e</sup> recommandation** : L'ACRAFE encourage fortement le gouvernement à prolonger le mandat de la Fondation au-delà de 2010. À défaut de renouveler le mandat de la Fondation, nous recommandons au gouvernement fédéral de créer un autre programme qui offrirait une aide non remboursable égale à celle que la Fondation dispense actuellement.



**6<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que l'exemption pour travail durant les études du PCPE passe de 50 \$ à 100 \$ par semaine.

**7<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande la création d'un programme travail-études fédéral. En plus de fournir un apport financier nécessaire, ces programmes permettent aux étudiants d'acquérir une précieuse expérience professionnelle.

**8<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que toutes les bourses fondées sur les besoins administrées par les établissements d'enseignement postsecondaires soient exclues de l'évaluation des besoins effectuée par le PCPE.

**9<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que soit instauré un processus d'examen permettant de rajuster le plafond d'aide hebdomadaire et que cet examen soit effectué au moins tous les trois ans.

**10<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que les plafonds d'aide hebdomadaire et à vie soit relevés pour permettre aux étudiants de mener à bien leurs programmes de maîtrise et de doctorat.

**11<sup>e</sup> recommandation** : l'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral instaure un programme de prêt parental non subventionné pour le niveau postsecondaire.